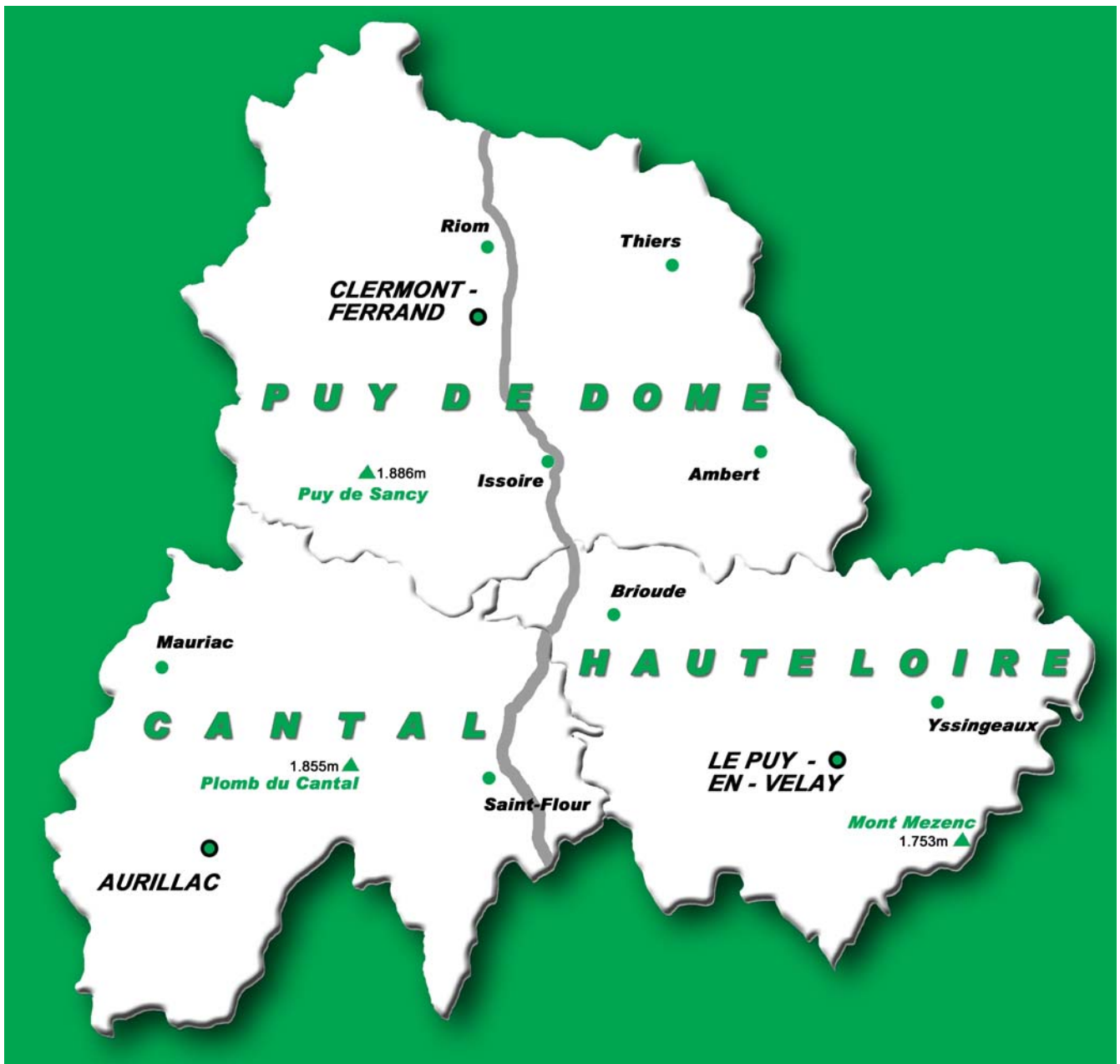


BULLETIN DU COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE



Bulletin du Comité de la Haute-Auvergne

2003/2

Editorial par Jean Peythieu

p. 3-8

Cet éditorial, qui pourrait s'intituler **le temps des impostures**, se veut comme un élément de réflexion sur les impostures et manipulations qui correspondent malheureusement à un certain déclin moral et intellectuel de notre société.

Vie économique

Dîner-conférence de Bernard Bouniol

p. 9-11

Le président de la CCI du Cantal s'est exprimé devant notre Comité. Il a montré combien il comptait sur les "Parisiens" pour être les "supporters" de l'économie cantalienne. Il les incite notamment à prendre part à des actions comme les contributions à la "Taxe d'apprentissage", au "1% Logement" ou à la société de capital risque "Sofican".

Vie politique

Travaux parlementaires

p. 12

Les trois départements qui sont inclus dans l'Auvergne compte 17 parlementaires (7 sénateurs et 10 députés). Nous n'oublions pas le poids d'autres hommes politiques tels les élus européens, les élus des conseils régionaux et généraux, etc. Le Comité se propose de vous faire mieux connaître leur action, mais en se limitant aux limites de la Haute-Auvergne (Puy-de-Dôme Sud ; Haute-Loire Ouest ; Cantal). Aujourd'hui nous vous présentons quelques interventions significatives des députés.

Vie culturelle

Conférence au Sénat par le Professeur Pierre Charbonnier

p. 13

Depuis qu'on mange des framboises en hiver par Christian Gard

p. 14

Pour restaurer la discipline, il est question de rétablir le port du tablier (ou de l'uniforme) à l'école. La question pourrait être la suivante : le tablier relève-t-il de la discipline ou du "langage" (c'est-à-dire d'une forme d'expression collective) ? Est-il alors un instrument de la laïcité ? La multiplicité des langues et des religions n'effraye pas l'Auvergne où se sont réfugiés tant d'enfants¹ pendant la deuxième guerre mondiale (ce fut le cas de ma mère). L'Auvergne qui a su les accueillir revendique la parole sur ce sujet.

¹ Voir "XXL" comédie d'Ariel Zeitoun, scénario de Florence Quentin, avec Gérard Depardieu et Michel Boujenah. (1997).

Editorial

Commençons par la **récente grève des enseignants**, qui a été particulière non seulement par sa longueur et sa violence mais aussi par des énormités qui m'ont étonné et inquiété, malgré le respect immense que j'ai toujours voué au corps enseignant en admirant d'ailleurs beaucoup un de mes instituteurs, puis de nombreux professeurs de collège, de grandes écoles ou d'université. Laissant de côté les problèmes de fond, c'est à propos du paiement des jours de grève. Lorsque certains politiques ou journalistes ont dit dans les débuts de la grève que c'était facile de faire grève puisqu'on était payé quand même (ou qu'éventuellement les retenues faites sur salaires sont assez loin de la réalité), certains dirigeants syndicalistes et meneurs de grève se sont récriés avec indignation en disant que c'était faux, alors que c'est une pratique qui s'est largement répandue depuis les années 1980 dans la fonction publique et les entreprises des secteurs public ou semi-public. La démonstration en a d'ailleurs été faite quand, à la fin de la grève, les syndicats ont demandé que l'on maintienne la pratique habituelle de paiement des jours de grève. Quel exemple donné aux enfants et adolescents ! Mensonge caractérisé, confusion intellectuelle, escroquerie consistant à exiger le paiement d'un travail non exécuté. Le Gouvernement ayant tenu ferme sur sa position de refus de payer les jours de grève, une négociation bizarre s'est nouée dans un deuxième temps sur le paiement des jours de congé et fériés². Ajoutons qu'on avait en plus l'impression au cours de cette grève qu'un grand nombre de meneurs et quelques participants cherchèrent avant tout, au-delà des revendications, un nouveau mai 1968 avec comme objectif la révolution et la transformation de la société. Bien sûr il ne s'agit que d'une petite minorité et la très grande majorité des enseignants est hors de ce débat, mais que pense cette grande majorité silencieuse ?

A propos de **la réunion de l'OMC** (Organisation mondiale du commerce ou *World Trade Organization*) à Cancun (Mexique) et du **commerce international** (dont nous avons parlé souvent dans nos éditoriaux), les agitations de ce qu'il est convenu d'appeler les "altermondialistes" et les palinodies de José Bové paraissent incompréhensibles et correspondent à une véritable imposture. Il n'est pas douteux que le développement des échanges internationaux favorise aussi le progrès économique, encore que ces échanges soient souvent faussés dans le domaine agricole où les prix ont été et sont la plupart du temps des prix politiques à partir d'excédents bénéficiant de subventions. L'OMC, qui a succédé au GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade* ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en 1995 et comprend cent quarante-six pays, a le mérite d'exister et s'efforce de mettre un peu d'ordre dans les conditions des échanges internationaux

(prix, subventions, tarifs douaniers). Les attaques de José Bové, qui soulève sans cesse des questions sans jamais rien proposer de précis et s'associe de manière démagogique à n'importe quelle revendication des pays sous-développés (ou en voie de développement, ou "Pays du Sud", comme on voudra...), contre les subventions agricoles accordées par les Etats-unis ou l'Union européenne n'ont aucun sens alors qu'il se présente au surplus comme un défenseur des agriculteurs français. Dire que ces subventions accordées par les "Pays du Nord" ruinent les "Pays du Sud" n'a pas de fondement et constitue une véritable imposture. Les subventions ne concernent en rien les productions des "Pays du Sud" sauf peut-être pour le coton. Le véritable problème des "Pays du Sud" est celui des prix sur le marché international de quelques produits comme le café, le cacao, le sucre de canne et le coton. L'Union européenne est totalement neutre sur ce plan. Les Etats-Unis sont peut-être un peu coupables pour le coton s'ils subventionnent cette production sur leur territoire de manière significative, mais c'est surtout la demande qui s'est affaiblie au niveau mondial en raison de la forte concurrence des fibres synthétiques. Le café et le cacao posent de véritables problèmes car, avec des producteurs très dispersés en face de quelques acheteurs (en situation d'oligopole), une organisation des marchés est souhaitable. Une telle organisation a bien fonctionné, autant que je me souvienne, dans l'environnement du GATT, avec des structures par produit très compétentes, entre les années 1947 et 1965. Même si ce n'est pas politiquement correct de le dire, la décolonisation semble avoir eu un effet néfaste sur le maintien de cette organisation des marchés. En tout cas, il est tout à fait inutile de diminuer les ressources des agriculteurs européens ou américains pour régler ces problèmes.

De même, la démarche des "Pays du Sud" qui attaquent les "*appellations d'origine contrôlée*" (AOC) et n'acceptent pas leur reconnaissance en "*appellations d'origine protégée*" (AOP) au niveau international n'est pas du tout justifiée. Est-il normal que le Brésil fabrique du Roquefort avec cette dénomination et que les producteurs de pruneaux du Chili ou d'Argentine souhaitent utiliser l'appellation de "Pruneaux d'Agen" ? Comment l'agitateur José Bové peut-il à la fois encourager ces types de revendications et prétendre défendre la qualité des produits et le revenu des paysans français ? Il convient en outre de faire observer que l'Union européenne est de loin le plus gros importateur de produits agricoles au monde (avant les Etats-Unis) et qu'elle achète les deux tiers de ses importations agricoles aux "Pays du Sud". Par ailleurs, il est assez paradoxal et injuste que l'Union européenne soit accusée de fermer son marché aux "organismes génétiquement modifiés" (OGM) pour des raisons plus commerciales que sanitaires, notamment par l'Argentine, qui est le

2 Avant les années 1980, lorsque les grèves menaçaient de durer longtemps, les délégués syndicaux, qui savaient faire preuve de responsabilité et ne voulaient pas trop pénaliser les grévistes, lançaient un mot d'ordre de reprise du travail pour le vendredi (dans les entreprises ne travaillant pas le samedi) et repartaient en grève pour le mardi, ce qui permettait de payer le samedi et le dimanche sans contrevenir à la régularité juridique.

deuxième exportateur mondial de soja, la quasi-totalité de ce dernier étant génétiquement modifiée. Notons enfin qu'en revanche lorsqu'il s'agit de produits industriels, les "Pays du Sud" (notamment Brésil, Argentine et Inde) bénéficient de tarifs douaniers très élevés, ce qui paraît d'ailleurs justifié en vue de faciliter le développement des industries naissantes. Toutefois ces droits de douane qui se situent entre 50% et 60% pour les produits textiles sont critiquables lorsqu'il s'agit d'un pays comme la Chine qui inonde le monde entier de produits textiles à bas prix. Il est anormal que ce pays puisse être aussi agressif dans l'exportation de produits textiles de qualité quelconque tout en se protégeant autant contre l'importation de produits textiles de qualité fabriqués par les pays occidentaux, ce qui a fini de ruiner les industries textiles européennes. A propos de la Chine, on peut noter aussi une autre incohérence car ce pays est un des plus grands bénéficiaires de l'aide mondiale aux pays sous-développés (au troisième rang), alors que depuis quelques années son activité économique progresse de 10% par an. C'est sans doute le résultat d'une certaine inertie ou routine dans la gestion de cette aide internationale.

En ce qui concerne **l'emploi et le chômage** (dont nous avons parlé également dans de nombreux éditoriaux), on observe aussi de graves déficiences dans l'information en raison d'analyses souvent assez largement politisées. Personne ou presque ne dit que depuis trente ans aux Etats-Unis, le nombre des entreprises a augmenté de près de 50% et le nombre des emplois marchands de plus de vingt-deux millions. Dans le même temps en France, le nombre total des emplois est resté à peu près stable et le nombre des emplois marchands a régressé de plus d'un million. Le nombre des entreprises est resté à peu près le même, alors que la population en âge de travailler est passée de vingt-deux millions à vingt-six millions de personnes. Le nombre de fonctionnaires (et assimilés) en France est passé de quatre à six millions. La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB), qui était de plus de 5% par an entre 1960 et 1970, s'est abaissée progressivement, comme le montre le tableau ci-après :

	1969-1979	1980-1999
France	4,6%	Etats-Unis 2,8%
Espagne	4,6%	Espagne 2,7%
Etats-Unis	3,5%	Grande-Bretagne 2,1%
Grande-Bretagne	2,6%	France 1,9%

Ne pouvant nier qu'il y avait eu une forte progression des emplois aux Etats-Unis, les anti-américains ont essayé de jeter le discrédit en disant qu'il s'agissait de "*petits boulots*". Or des études sérieuses ont montré que 80% de ces nouveaux emplois étaient plus performants et mieux rémunérés que les anciens.

Autre sujet sensible, la **baisse de l'impôt sur le revenu** qui donne lieu à quelques contrevérités. D'abord cette baisse n'est pas un cadeau au contribuable (peut-être à la rigueur lorsqu'il s'agit

d'augmenter la prime à l'emploi) mais il s'agit bien plutôt de la diminution d'un prélèvement abusif à un taux excessif en raison d'une trop forte progressivité. Surtout il est malhonnête de dire que la Commission européenne est hostile à cette baisse de l'impôt sur le revenu car la Commission souhaite avant tout une réduction du déficit grâce à la baisse des dépenses publiques qui aurait permis de réduire aussi l'impôt sur le revenu (comme cela a été réalisé dans la plupart des autres pays européens). On oublie aussi de dire que les taux excessifs de l'impôt sur le revenu en France font fuir les jeunes cadres à l'étranger (30% des jeunes) alors que nous accueillons sans arrêt des étrangers sans formation, ne connaissant pas notre langue et venant surtout chercher des aides sociales plutôt que des emplois qui n'existent plus. Tout cela fragilise notre tissu économique, comme le montre l'évolution que nous avons analysée ci-dessus dans le développement concernant l'emploi et le chômage.

L'impôt sur la fortune institué en 1982 et rétabli en 1988 (après sa suppression en 1986) qui est un parfait instrument démagogique, aggrave encore beaucoup la situation. Bien que cet impôt soit extrêmement coûteux dans son recouvrement (il est donc d'un mauvais rendement) et qu'il ait un caractère inquisitoire, il est maintenu pour des raisons politiques et électorales malgré ses graves inconvénients sur le plan économique : disparition de l'investissement dans la construction de logements locatifs par les personnes physiques (cet investissement ne subsiste qu'en contrepartie de faveurs fiscales spécifiques, ce qui multiplie les réglementations et les complications), et pénalisation des petites et moyennes entreprises. Cet impôt, qui a des conséquences très néfastes pour l'emploi (environ 700.000 chômeurs) est un défi au bon sens et les pays d'Europe (comme l'Allemagne) qui nous avaient imité, se sont empressés de l'abandonner. Mais on ne parle jamais de ces conséquences. On se place sur le plan d'une justice sociale (plus apparente que réelle car l'impôt sur les successions, impôt sur le capital, est déjà particulièrement lourd en France) et l'on oublie de dire que l'impôt sur la fortune, très coûteux à recouvrer, a pour effet le plus direct de faire fuir ou maintenir à l'étranger des capitaux qui pourraient être bien utiles pour l'économie française.

Sur le plan social, il est un sujet tabou entre tous, celui du **déficit de la sécurité sociale** qu'on essaie périodiquement de résorber par des solutions partielles qui ne correspondent pas au fond du problème : rationnement ou remboursement de plus en plus limité des médicaments, développement des médicaments génériques et réduction de marges des pharmaciens et des laboratoires qui ont pour résultat de réduire les financements de la recherche, pourtant indispensable pour progresser alors qu'en réalité, plus de 60% des dépenses de la Sécurité sociale sont le fait des hôpitaux qui eux-mêmes sont débordés par l'afflux des étrangers qui viennent se faire soigner gratuitement en France sans avoir jamais payé de cotisations. Mais il n'est pas politiquement correct d'en parler bien que ce

soit le problème de fond essentiel. Bien sûr, il serait souhaitable sur le plan humanitaire de pouvoir soigner tout le monde mais avec moins de 1% de la population mondiale, la France ne peut pas se payer ce luxe. Tant qu'on ne voudra pas traiter ce problème de fond on ne trouvera pas de solution et on recommencera tous les deux ou trois ans à parler de déficit de la Sécurité sociale et on continuera à ne pas rembourser convenablement les lunettes et les prothèses dentaires aux Français qui ont régulièrement et lourdement cotisé (sans oublier une contribution importante des entreprises).

Il est enfin un sujet, **l'énergie électrique**, sur lequel certaines affirmations péremptoires sont étonnantes. J'y suis peut-être plus sensible, ayant été membre du conseil d'administration de *l'Agence nationale de l'énergie*, dans les années 1985 et suivantes, où j'ai côtoyé des scientifiques éminents (Directeur de l'Ecole normale supérieure - Sciences, Délégué général à l'énergie, etc.). Bien sûr, tout le monde souhaiterait que l'on puisse remplacer l'énergie électrique produite dans les centrales atomiques par de l'énergie renouvelable (éoliennes, marées, etc.). *L'Agence nationale de l'énergie* a d'ailleurs toujours soutenu vigoureusement les recherches dans cette voie. Mais on trompe l'opinion lorsqu'on veut faire croire qu'il est dès maintenant possible de remplacer rapidement l'énergie électrique d'origine atomique par les énergies renouvelables. Pourquoi ne dit-on pas que l'énergie produite par les éoliennes (qui dans de nombreux cas d'ailleurs ont l'inconvénient de massacrer les paysages) est actuellement achetée par EDF à un coût trois fois plus élevé. Même si physiquement on était en mesure de développer rapidement les quantités produites, serait-il raisonnable d'handicaper ainsi l'économie française avec un prix de l'énergie trois fois plus cher ? Pour le moment, cette utilisation n'est possible que parce qu'elle reste marginale. Peut-être, à l'avenir découvrira-t-on d'autres voies, mais on n'est pas encore là.

*

Il est loisible au lecteur de penser que cet éditorial est un peu sévère, que les arguments dans les polémiques politiques peuvent glisser vers certains débordements. Mais je crois sincèrement que, dans une démocratie, il est dangereux d'aller trop loin en déformant complètement la vérité technique et qu'il est nécessaire de pourchasser le mensonge caractérisé. Je sais bien que depuis mai 1968 il est de bon ton de railler le souci d'objectivité sous le prétexte que celle-ci n'est jamais parfaite et de remplacer la raison par l'émotion, la passion et la déraison sans voir que cette évolution conduit non seulement à la décadence de la civilisation mais à la ruine de la démocratie qui, déjà bien fragile encore en Europe et aux Etats-Unis, n'existe guère dans le reste du monde et c'est bien là une grande source d'inquiétude.

Jean Peythieu

Calendrier

Vendredi 14 novembre 2003

Conférence du Professeur Pierre Charbonnier, de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, sur les lettres de rémission en Haute-Auvergne au XV^{ème} siècle. Il s'agit des lettres patentes, adressées au juge, par lesquelles le roi accordait la rémission d'un criminel. La conférence se déroule dans les prestigieux salons du Sénat (Paris VI^{ème}). Un bulletin d'inscription figure en page 13 de ce numéro. Contact : Jean Claude Magrin, président de l'Aurillacoise, tél. : 01.47.01.04.81.

Dimanche 23 novembre 2003

Les "*Anciens et Anciennes des Lycées d'Aurillac*" organisent, au Cercle National des Armées, 8 place Saint Augustin, Paris VIII^{ème}, un repas suivi d'une conférence de M. Pierre Vermeuzou : "**Qui était Jules Ferry ?**" Inscription auprès de Mme Germaine Bourdiol, 33 rue R. et S. Delaunay, 75011 Paris, avant le 15 novembre. Participation aux frais : 45 euros

Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2003

Journées d'amitié de la **Paroisse Cantalienne** de l'Ile-de-France, 30 cité des Fleurs, à Paris XVII. La paroisse cantalienne est le lien spirituel des Cantaliens exilés dans la capitale. Contact : abbé Jean Chabaud, téléphone : 01.40.25.48.37

Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 avril 2004

Resto-contact, Convention nationale d'affaires de la restauration hors domicile

Premier carrefour commercial destiné aux producteurs et fabricants qui souhaitent développer leur activité dans le secteur de la restauration, "Resto-contact" réunira tous les deux ans plus de deux cents acheteurs venus découvrir une centaine d'exposants. Lieu : Aurillac (Cantal). Contact :

Florence Barrissat

"Resto-contact 2004 – Européenne de Salons"

45 avenue George V, 75008 Paris

téléphone : 01.53.57.62.00 ; télécopie : 01.53.57.62.01

florence.barissat@europ-expo.com

Bernard Bouniol à Paris

Le président de la **chambre de commerce et d'industrie du Cantal**, Bernard Bouniol, était reçu à Paris, le 22 janvier dernier, par le Comité de la Haute-Auvergne. Le dîner-conférence avait lieu à la "Maison des Polytechniciens". Avant d'entamer la conférence, et pour donner un ton amical au dîner, le président du Comité rappela que les salons portaient le nom de "Manilève" en mémoire d'Antoine Manilève, originaire de Pléaux (Cantal), polytechnicien, héros des deux guerres et ancien directeur général de la compagnie d'assurance "Le Phénix" ; puis il présenta au président Bouniol les polytechniciens présents : Marie-Odile Cabridain (Aurillac, CNRS, directeur à la banque Sovac) ; Pierre Lestrade (administrateur de TDF, La Poste et France-Telecom) ; André Merlin (Pléaux, directeur du Réseau de Transport Electrique "RTE") ; Gilles Moutet (Murat, Directeur exécutif de "Electronic Data System") ; Pierre Vermenouze (Aurillac, directeur à la BNP-Paribas).

Bernard Bouniol, fit un exposé brillant sur la situation économique du Cantal. Il dénonça le problème majeur du Cantal, la **démographie**. S'il s'est montré fier de la qualité des produits agricoles représentant 10% du produit intérieur brut (PIB) cantalien, il insista sur **l'industrie**, première richesse (40% du PIB) du département. Puis il présenta la chambre consulaire³ qu'il préside. La CCI est celle du Cantal c'est-à-dire de tout le département. Elle a un véritable plan de mandature et un réel projet d'entreprise. Ses missions sont la formation des salariés, la valorisation du savoir-faire des entreprises, la contribution à la qualité de la vie en maintenant des commerces dans les campagnes ; elle fait entendre la voix des entreprises car l'économie a son mot à dire en politique, et elle est au service du territoire (équipement, aéroport d'Aurillac, village d'entreprises, etc.).

Profitant du parterre de Parisiens et notamment du fort réseau de chef d'entreprises, de hauts fonctionnaires et de cadres à haut potentiel, membres du Comité, le président de la CCI insista sur la dynamique entre Paris et le Cantal. Notamment, il sollicita ses compatriotes pour ...

Faire venir des entreprises. Bernard Bouniol cita de nombreux exemples d'entreprises qui s'installent ou qui demeurent dans le Cantal ce qui leur permet d'afficher une meilleure compétitivité. Aujourd'hui l'économie est stable dans le Cantal, cette stabilité peut être un atout dès lors qu'elle est portée par un esprit d'entreprise, un esprit de conquête.

³ Bernard Bouniol rappela que la première "CCI" fut fondée à Marseille sous Henri IV. Aujourd'hui, ces chambres portent le nom de "consulaire" car elles furent créées par le 1^{er} Consul.

Contribuer à la Taxe d'Apprentissage au profit du Cantal, ainsi qu'aux autres taxes telle le "1% logement".

Contact : CCI-Finances-Equipement

CCI du Cantal, 44 boulevard du Pont-Rouge, 15013 Aurillac cedex
(<http://www.cantal.cci.fr>)

Taxe d'apprentissage : **Alain Peyrou** (apecyrou@cantal.cci.fr)

téléphone : 04 71 45 40 45 - télécopie : 04 71 45 41 72

1% Logement : **Odette Bonal** (obonal@cantal.cci.fr)

téléphone : 04 71 45 40 48 - télécopie : 04 71 48 48 12

Financer les entreprises cantaliennes. Plutôt que de placer en Bourse des sommes anonymes, les originaires d'Auvergne peuvent miser sur le Cantal par exemple en contribuant à **Sofican**, cet organisme participe au financement des entreprises cantaliennes.

SOFICAN (Société anonyme fondée en 1991, au capital de 442.830 euros)

Société de capital risque pour le développement du Cantal

Fondée et gérée par des responsables d'entreprises (Minoterie Jambon et fils à Murat, Crédit Agricole, Cantal-Confection à Laroquebrou, Serica à Jussac, Banque Populaire de Clermont-Ferrand, Sacatec à Ydes, Lisi-Cosmetics à Aurillac, etc. Expert-comptable : Christophe Troulier) **Sofican**, qui intervient sous forme de participation minoritaire en capital, éventuellement complétée par des prêts sous forme de comptes courants d'associés, oriente son action dans trois directions majeures : la création d'entreprise (partage des risques, crédibilité donnée au projet, etc.), le développement d'entreprise (renforcer les fonds propres, etc.) et le redressement et la transmission (conseil en ingénierie financière, montage de solutions, etc.).

Pour participer à la prochaine augmentation de capital

Participation au capital : 1.500 euros (8.000 euros pour les collectivités et associations)

Contact à la CCI : **Christophe Douhet** (cdouhet@cantal.cci.fr) ; téléphone : 04.71.45.40.34

Puis, le président Bouniol fut très sollicité pour répondre aux nombreuses questions et il sut faire participer ses nombreux auditeurs.

Monsieur André Merlin (Pléaux, directeur de RTE) posa une question sur le "haut débit" pour les communications électroniques. Aujourd'hui, seules les villes d'Aurillac et de Saint-Flour sont reliées. Notons que RTE, que dirige M. Merlin, transporte des câbles "haut débit" en se servant des installations existantes.

Maître Philippe Jalenques (Condat, avocat à la Cour) posa une question sur le lait, notamment relatif aux cantons qui ne sont pas dans les limites des AOC. M. Bouniol est favorable qu'à côté des produits de grande qualité (lait et viande) le Cantal trouve des débouchés pour des produits de consommation plus ordinaire.

Maître Paul Magnac (Pléaux, notaire honoraire) intervint pour combattre quelques idées reçues sur la qualité : il considère qu'aujourd'hui on a appris à faire rassir la viande et à la faire cuire, et qu'elle est bien meilleure qu'autrefois. Mais il faut accepter de la faire rassir au moins trois semaines, en carcasse.

Le Président Jean Peythieu (Anglars-de-Salers) rappela que l'AOC Cantal est la plus mal payée de France ! Mais que l'AOC Salers est correctement rémunérée. Il souligne l'effort fait par le CIF (Comité interprofessionnel du fromage, président M. Veschambre) pour normaliser la qualité (suppression de l'ensilage, etc.).

Monsieur Francis Quiers (Vic-sur-Cère, chef d'entreprise) posa une question sur l'avenir du biopôle (recherche, enseignement, etc.). Monsieur Bouniol précise que la CCI n'est pas opérateur dans ce projet ; celui-ci s'est endormi, mais il semblerait qu'une nouvelle volonté politique le remettrait prochainement à l'honneur.

Monsieur Roger Vidal (président de la Veillée d'Auvergne) posa une question sur le télétravail. M. Bouniol répond qu'elle est liée à la capacité du Cantal à recevoir le "haut débit" électronique.

*

Le Comité de la Haute-Auvergne s'est promis d'entreprendre des actions pour être la courroie de transmission entre Paris et l'Auvergne et forme le vœu que les Auvergnats exilés à Paris sauront faire bon accueil aux demandes du président Bouniol.

Travaux parlementaires

Louis Giscard d'Estaing (*Puy-de-Dôme n°3*) propose la création d'un billet d'un euro. Les arguments présentés reposent autant sur l'impact psychologique (et en matière de monnaie nous savons combien c'est important) que sur des problèmes pratiques. Ainsi le change, hors zone euro n'est possible qu'avec des billets ; l'absence de petite coupure engendre un monopole de fait du dollar. L'effet est de taille car les règlements importants se font par chèque ou carte de crédit. La réponse du ministre délégué au commerce extérieur, n'a pas été très enthousiaste. Mais le chef du Gouvernement italien, Silvio Berlusconi, a incité Romano Prodi, président de la Commission européenne, à intervenir en ce sens. L'imprimerie de Chamalières retrouvera-t-elle le plein emploi grâce à l'intervention italienne ?

Jean-Paul Bacquet (*Puy-de-Dôme n°4*) constate les difficultés d'une politique d'aménagement du territoire tant que les zones rurales ne peuvent bénéficier du "haut débit" compte tenu de l'insuffisance des équipements de France-Télécom. Le ministre de l'économie a souligné la démarche engagée pour qu'en l'absence d'initiative privée, les collectivités territoriales puissent créer et exploiter des réseaux de télécommunication ouverts au public. Dorénavant, l'effort à fournir pour accueillir des entreprises portera moins sur les impôts locaux que sur l'accès à Internet.

Jean Proriol (*Haute-Loire n°2*) fait part d'une situation courtelinesque. Le code des marchés publics exige que le carburant des camions de pompiers fasse l'objet d'une procédure d'appel d'offre publique. Les camions rouges doivent donc s'approvisionner loin de leur base, ce qui *in fine* revient plus cher, et surtout, complique le travail des pompiers volontaires. La solution préconisée par le ministre (marché à bons de commande...) semble tout aussi compliquée.

Alain Marleix (*Cantal n°2*) s'inquiète de la multiplication des éoliennes, il sollicite le ministre de l'écologie pour "*connaître la réalité financière de ces implantations afin de savoir si les élus locaux ne sont pas abusés par des sociétés*" qui les harcèlent. Le ministre n'a pas encore répondu.

Yves Coussain (*Cantal n°1*) s'inquiète de l'état d'avancement des négociations avec la Commission européenne concernant l'abaissement du taux de TVA applicable tant sur la restauration que sur les travaux effectués sur les résidences. Cette question souligne l'importance des institutions européennes dans la réglementation nationale, et notamment en fiscalité. On pourrait également ajouter l'importance de la jurisprudence (intéressante d'ailleurs) de la Cour de justice des Communautés européennes. Il ne faut plus penser le droit en termes nationaux, mais européens.

Conférence au Palais du Luxembourg

Sous le haut patronage de Messieurs les Sénateurs du Cantal
Monsieur Roger BESSE et Monsieur Pierre JARLIER

Jean Claude MAGRIN
Président de l'Aurillacoise

Christian GARD
Président du Comité de la Haute-Auvergne

Roger VIDAL
Président de La Veillée d'Auvergne et du Massif Central

vous prie d'assister à la conférence de
Monsieur le Professeur Pierre CHARBONNIER,
de l'université Blaise Pascal, de Clermont-Ferrand

Les lettres de rémission en Haute-Auvergne au XV^{ème} siècle

Vendredi 14 novembre 2003, à 18 heures, salle Clémenceau

A l'issue de la conférence, les personnes souhaitant prolonger la soirée
sont conviées à un dîner autour de l'orateur au restaurant du Sénat.

Important.

Pour des raisons de sécurité inhérentes au Palais, il est instamment recommandé :

- de s'inscrire avant le 8 novembre (coupon ci-après) ;
- de se présenter à l'accueil, porte du 15 rue de Vaugirard (Paris VI°), dès 17 heures 30 ;
- de se munir d'une pièce d'identité.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Conférence au Palais du Luxembourg, le vendredi 14 novembre 2003

M., Mme _____

Adresse _____

Téléphone _____ Mail _____

assisteront à la conférence **et** au repas...

Adultes :	x 50 euros =	_____ euros
(étudiants ou moins de 25 ans = 25 euros)		

... à la conférence seule

Adultes :	x 10 euros =	_____ euros
(étudiants ou moins de 25 ans = 5 euros)		

Soit ___ euros à libeller au nom de l'Aurillacoise, et à adresser avant le 8 novembre, à
Jean Claude MAGRIN, 9 bis rue des Cours-Communes, 92380 GARCHES (01.47.01.04.81)

Depuis qu'on mange des framboises en hiver ...

Il ne vous viendrait pas l'idée d'aller à la plage en tenue de soirée, ni de sortir au restaurant en maillot de bain. Il semble naturel qu'à chaque activité, soient dédiés un lieu adéquat, une tenue appropriée, un vocabulaire adapté. Respecter tous ces "codes de conduite" c'est parler le même "langage". Mais que deviennent ces "codes" ? Il n'y a plus de saisons, depuis l'invention du congélateur, on mange des framboises en hiver. Le dimanche a disparu, le commerce oublie la trêve dominicale brisant ainsi le rythme de la semaine. Les scolaires chaussent des chaussures de sport, hors des terrains de sport. Les téléphones mobiles ont cassé les cloisons des bureaux, on travaille en marchant (voire en conduisant). Les architectes imposent le "loft", négligeant la fonction de chaque pièce ; il n'y a plus qu'un même espace pour manger, dormir ou jouer. La vie sociale n'est plus scandée par les "ruptures" (changement de lieu, de tenue vestimentaire, etc.) pourtant nécessaires car elles instaurent le "code de conduite" appropriée à chaque activité, et elles rythment la vie.

L'élève qui endosse un tablier (ou un uniforme) ne devient pas subitement un ange de sagesse et de raison ; la discipline n'a que faire du tablier ! En revanche, l'élève qui franchit la porte de l'école (et il est important que les lieux soient propices aux études), et qui enfile un tablier, s'impose une "rupture" et se place d'office dans un "contrat social". Le tablier a la même fonction que la robe du magistrat, celle de donner un ton, porteur d'une réflexion . L'enfant peut accepter ou rejeter ce "contrat social", mais il ne peut plus le nier ; ce "code de conduite" sera sa référence dans ses rapports aux autres. L'élève, docile ou rebelle, parle alors le même "langage" que ses professeurs et ses co-disciples.

Quant au voile islamique, le vêtir ce n'est pas tant afficher une religion (secret de Polichinelle !) que de se placer dans un autre "contrat social", un autre "langage". La laïcité n'exige pas que les religions soient confidentielles ; le rapport de Régis Debray sur "le fait religieux" conclut que l'école doit réinscrire *"les grandes religions dans l'aventure irréversible des civilisations"*. La laïcité c'est rendre compatibles le civil et le religieux, pour que les "contrats sociaux" ne s'affrontent pas. Nous savons que les religions judéo-chrétiennes revendiquent être les inspiratrices des valeurs de notre civilisation⁴ (dont les valeurs dites "républicaines"), la laïcité ne leur pose donc pas de problème. La question qui demeure est alors de savoir si la laïcité est condamnée par le Coran⁵, ou seulement par les extrémistes ? Les valeurs que nous défendons exigent une réponse ferme.

Christian Gard

⁴ Lire les débats au sujet de la rédaction d'une constitution européenne, par le Président Giscard d'Estaing, et notamment l'article du Cardinal Lustiger "L'Europe avant l'Europe", publié dans le Figaro du vendredi 12 septembre 2003.

⁵ Lire le Bulletin du Comité de septembre 1994 (pages 42 et 43) qui soulignait qu'il n'y avait pas de contradiction.

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Conseil d'administration

Présidents : Jean Gandilhon Gens d'Armes (de 1963 à 1972)
Jean Teissède, contrôleur d'Etat (de 1972 à 1990)
Jean Peythieu, administrateur de sociétés (de 1991 à 2002)
Christian Gard, directeur fiscal (depuis 2002)

Vice-présidents : Eugène Chambon
Marcel Martin
Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes
Francis Quiers

Secrétaire général : Georges Lafarge
Louis Lafon

Trésorier : Michel Sarret

Administrateurs :

Bruno d' Aligny	Directeur à AXA
Auguste Boissonnade	Directeur de sociétés
Eugène Chambon	Industriel
Bruno Chavialle	Cadre de direction
François Collette	Cadre de direction
Alain Delcamp	Directeur de la communication au Sénat
Jean Delrieu	Directeur commercial
Louis Forestier	Doyen de faculté
Robert Four	Editeur de tapisserie d'art
Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes	Docteur d'Etat ès sciences économiques
Christian Gard	Directeur fiscal
Georges Lafarge	Expert-comptable
Louis Lafon	Cadre de direction
Jacques Laroque	Président de syndicat
Guy Lescure	Avocat fiscaliste
Michel Magot	Directeur à Saint-Gobain
Jean-Claude Magrin	Président de l'Aurillacoise
Marcel Martin	Conseiller d'Etat
Renée Martres	Présidente de l'Aurillacoise
Jean Mathieu	Président de la Fédération des amicales du Cantal
Rémi Perraut	Expert immobilier
Jean Peythieu	Président de sociétés
Jean-Pierre Pomier	Avocat général honoraire
Bernard Robert	Directeur honoraire de la Banque de France
Michel Sarret	Expert-comptable
Jean-François Serre	Chef de mission ministérielle
Francis Quiers	Président de sociétés
Marcel Tribier	Expert près la Cour d'appel de Paris
Pierre Vermenouze	Déontologue (banque)
Roger Vidal	Président de " <i>La Veillée d'Auvergne et du Massif Central</i> "

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Association régie par la Loi de 1901

Fondée en 1963

Siège social : 1 rue Mornay, 75004 Paris

Cotisations à l'association

Sociétaires : 23 euros + 9 euros d'abonnement, soit : 32 euros

Bienfaiteurs : à partir de 31 euros + 9 euros d'abonnement, soit : 40 euros

Adresse postale : 10 rue Monge, 75005 Paris

Téléphone et télécopie : 01.40.46.99.10

Courriel : comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

Bulletin du Comité de la Haute-Auvergne

Publication trimestrielle : ISSN 0247 1450

Commission paritaire n° 62 565

Responsable de la publication : Christian Gard

Abonnement annuel : 9 euros

Imprimerie Moderne (USHA) à Aurillac (Cantal)

137 avenue de Conthe, BP 337, 15003 Aurillac Cedex ; 04 71 63 44 60